

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Coulanges-la-Vineuse
Le 03/09/2021
Madame le Maire, Odile MALTOFF
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,
Vous êtes conviés à la prochaine réunion du conseil municipal :

**Jeudi 9 septembre 2021
À 19h00 à la SPL du Pays Coulangeois**

Ordre du jour

➤ **FINANCES LOCALES :**

- ADS : nouvelle convention
- CA : compensations
- Délégation consentie au maire pour signature des baux locatifs
- Loyer du 4 A rue Servandoni
- Décision Modificative n°3

➤ **DIVERS :**

- Point sur le site internet
- Point sur l'ensemble des travaux
- SPL : informations

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire
Odile MALTOFF

CONSEIL MUNICIPAL

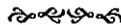
L'an deux mil vingt et un, le 9 septembre 2021 à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la SPL du Pays Coulangeois, sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

Etaient présents : M. DUCHEMIN Philippe, M. POISSON Jean-Baptiste, Mme MALTOFF Odile, Mme LIPS Elisabeth, M. MOUY Christophe, Mme BERNARD Magali, M. CARBONNEAUX Jacques, M. GAUTHIER Cyril, Mme CHAMFORT Aurélie ; Mme GAUTHIER Liliane, M. MOUSSU Noël ; Mme Marie Ange LEPROUST

Absents excusés : M. GUIBERT Jean-Paul ; M. DUFOUR Damien ; M. Pierre HEROUART

Pouvoirs : M. GUIBERT Jean-Paul donne pouvoir à M. Noël MOUSSU

Secrétaire : Mme LIPS Elisabeth



Le compte rendu du Conseil Municipal du 22/07/2021 est lu par Mme Odile Maltoff, Maire, et approuvé
(13 voix pour).

FINANCES LOCALES

1) Service commune Urbanisme : Nouvelle convention :

Mme le Maire informe les conseillers que la convention initiale fixée pour la mise en place d'un service commun dans le domaine de l'urbanisme et des systèmes d'informations géographique a été établie jusqu'à la fin du mandat. Il convient de la modifier afin de proposer un nouveau mode de calcul de refacturation auprès des communes membres au vu de l'évolution à venir du périmètre d'intervention, à partir du 1er septembre 2021.

La facturation du nouveau service commun se fera par l'émission d'un titre de recettes en année N+1 selon les modalités de calcul définies dans la convention.

Vote 13 pour

2) Communauté de communes de l'Auxerrois : Simplification et ajustement complémentaire de l'attribution de compensation

Afin de simplifier la lecture de l'attribution de compensation et de limiter les ajustements en cours d'année, il est proposé de sortir certaines composantes de l'AC.

Cela concerne la refacturation des services communs « autorisation du droit des sols » et la « protection des données personnelles ».

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

La facturation de ces services communs se fera par l'émission d'un titre de recettes en année N+1 selon les modalités de calcul définies dans la convention et l'exécution des dépenses de l'année passée.

Enfin, il est présenté la suppression du prélèvement de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Lors de la construction du budget primitif 2021, la Communauté a fait le choix de porter en directe la dépense sans compensation. Il convient donc d'arrêter la déduction de cette adhésion sur l'attribution de compensation des communes concernées.

Une note explicative présentée à titre information à la CLECT du 27 avril dernier est jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les montants des attributions de compensation ajustés 2021 tels que présentés en annexe.

Vote 13 pour

3) Locations communales : Autorisation du Maire

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer tout document, dont les actes notariés, affairant à la location de l'ensemble des logements communaux.

Vote 13 pour

4) Loyer communal du 4 A rue Servandoni :

Mme Le Maire informe les conseillers que les locataires du 4 A rue Servandoni ont quitté l'appartement fin aout 2021.

Il est donc proposé au conseil municipal de passer le montant du loyer à 320 € et de fixer l'avance sur charge de chauffage, desservi par la chaudière collective, à 20% du loyer mensuel soit 64 € par mois à partir du 01/09/2021.

Le bail locatif pour les futurs locataires sera établi par Maître LAMBERT-TAPIE, notaire à Coulanges-La-Vineuse. Les frais liés à ce document officiel seront réglés à hauteur de 50% par la commune et 50% par les locataires.

Vote 13 pour

5) Décision Modificative n°3 :

Mme le Maire informe que pour mandater les derniers paiements au profit du SDEY concernant la dissimulation des réseaux (EP, RT, BT) rue Marie Noël, il faut créditer les comptes 2041582 de 7621 € et 7152 € et débiter le compte 2113 des mêmes montants.

Vote 13 pour

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

6) Renouvellement de l'adhésion au système de certification Forestière PEFC en Bourgogne

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. décide de renouveler son adhésion à PEFC BFC en :
 - inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
 - signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
 - s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
 - s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.
 - signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
 - respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
2. demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de sa participation à PEFC ;
3. autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

Vote 13 pour

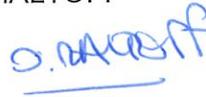
DIVERS

7) Démission du conseiller Pierre HEROUART

Mme le Maire informe les conseillers que M. Pierre HEROUART a démissionné de son poste de conseiller par courrier daté du 06/08

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Odile MALTOFF



Délibérations prises au cours du
Conseil Municipal Ordinaire du 09/09/2021 :

- DÉL n°2021 - 033 – Convention ADS
- DEL n°2021 - 034 – Simplification attributions CA
- DEL n°2021 – 035 – Délégation au maire pour les logements communaux
- DEL n°2021 – 036 – Loyer du 4 A rue Servandoni
- DEL n°2021 – 037 – Renouvellement adhésion PEFC
- DM 3 : Paiement solde dissimulation réseaux rue Marie Noel

Prochain conseil municipal

Jeudi 14 octobre 2021

A 19h00 à la SPL du Pays Coulangeois

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 09/09/2021

Mme Odile MALTOFF :

MME BERNARD Magali :

M. Jean-Baptiste POISSON :

M. Noël MOUSSU :

Mme Angélique LEPROUST :

Mme Aurélie CHAMFORT :

M. Philippe DUCHEMIN :

Mme LIPS Elisabeth :

M. MOUY Christophe :

M. Jacques CARBONNEAUX :

Mme Liliane GAUTHIER :

M. Cyril GAUTHIER :